

**Préavis N° 04/2020**  
**Renouvellement d'une ambulance – Demande d'un crédit**  
**d'investissement de CHF 262'586.76**  
**Rapport de la commission**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 18 août 2020 à Clarens en la présence de Monsieur Bernard Degex, Président du Codir, de Monsieur Frédéric Pilloud, Directeur de l'ASR, de Monsieur Marc François, responsable d'exploitation et de Monsieur Jérôme Sturny, membre de l'EM (technique et AD).

Nous les remercions chaleureusement de leur accueil et surtout pour leurs explications très détaillées concernant le financement et les spécificités techniques du véhicule, Mercedes-Benz Sprinter 519 CDI 4x4 et du caisson de BAUS-AT.

Le véhicule présenté était celui de Monthey, en tout genre identique à celui pressenti pour l'ASR, ce qui démontre que depuis l'ouverture de l'HRC à Rennaz, une collaboration inter-cantonale qui s'inscrit dans la volonté d'échange entre services.

Membres de la Commission :

<b>Prénom &amp; Nom</b>	<b>Commune</b>	<b>18.08.20</b>
John Grandchamp <sup>1</sup>	Veytaux	Présent
Tal Luder	Montreux	Présent
Olivier Blanc	Montreux	Présent
Marcia Ciana	Vevey	Présent
Jorge Maldonado	Vevey	Présent
Gabriel Ranzato	La Tour-de-Peilz	Présent
Bernard Groves	Chardonne	Présent
Jacques Keller	Corsier	Présent
Dominique Durussel	Jongny	Présente

La Commission a posé les questions suivantes :

**Question générale I :** *pourquoi ce choix du châssis Mercedes et pas d'un autre fournisseur comme Iveco ou Chevrolet par exemple ?*

**Réponse :** premièrement, le choix de Chevrolet devenait compliqué car avec les nouvelles normes sanitaires et techniques imposées par la DGS et celles du SAN, les modifications devenaient trop importantes donc coûteuses ; par exemple les éclairages auraient dû être complètement modifiés. De plus, ce type de véhicule est trop lourd par rapport aux autres.

Deuxièmement, vu la configuration de notre territoire, un véhicule tout-terrains devient indispensable et Mercedes était les seuls à pouvoir nous fournir cet équipement. VW et Iveco n'ont pas cette possibilité.

---

<sup>1</sup> Président-Rapporteur

Autre détail, la cylindrée : le Chevrolet est de cylindrée de 6L tandis que le Mercedes est de 2.9L, détail non négligeable.

Ensuite, avec le model présenté, nous avons une harmonisation du parc ambulancier ce qui réduira les coûts de maintenance ; le prix d'acquisition est aussi très intéressant puisque comparé au model Chevrolet, nous avons une différence de l'ordre de 20% donc un impact positif sur les intérêts.

Et dernièrement, le SAV Mercedes est plus performant que celui de ses concurrents : lorsqu'une pièce nécessite un changement, celle-ci est du stock et est comprise dans l'offre.

**Question générale II : à quand une version électrique ?**

Effectivement une bonne question, mais en ce qui concerne les ambulances, la charge utile du véhicule serait impactée par celui de la batterie donc une diminution de place et d'équipement afin de respecter les normes SAN. De plus, les ambulances sont souvent en position délicate comme lors d'un accident sur l'autoroute et le risque de se faire percuter n'est pas à négliger et une batterie qui fuit à elle aussi un danger et pas seulement écologique mais pour le personnel de secours.

Il est à noter que les véhicules de secours sont constamment sollicités et que le territoire du district entre autre est montagneux ; le risque que la batterie se décharge au mauvais moment peut être très dérangent.

**Question équipement du BAUS-AT : on observe moins d'équipements électroniques, pourquoi ?**

Il a été constaté que les équipements électroniques sont beaucoup trop sophistiqués et ne remplissent pas forcément leur rôle ; leur manipulation est aussi compliquée et s'apparente à du matériel hospitalier et pas à un équipement ambulancier d'où une meilleure maîtrise.

De plus, on observe une meilleure efficacité au niveau de l'entretien et que l'équipement de base, qui remplit très bien son rôle, peut être réparé beaucoup plus rapidement ne nécessitant pas une mise en réparation plus longue.

**Question équipement : civière Powerload® : vous avez gardé le système de civière rétractable identique, pourquoi ?**

Le système actuel remplit toutes les exigences de la DGS et a fait ses preuves, qui ne sont plus à démontrer ; la durée de vie d'un tel système est plus long et il n'est pas envisagé de le changer. Pour l'anecdote, l'ASR a été pionnière pour ce système en Europe. Des spécialistes en physiothérapie du travail sont venus étudier ce système qui a été adopté dans la plupart des pays européens.

**Questions financières : quelle est la charge financière entièrement dévolue à l'ASR et pourquoi ne pas avoir fait un leasing ?**

La charge financière comme indiqué dans le préavis et qui incombe entièrement à l'ASR se sont les intérêts de l'investissement à savoir CHF 4'598.10 sur 8 ans soit la durée de vie du véhicule.

En ce qui concerne un leasing, oui cela peut paraître une bonne opération mais il faut savoir que premièrement, avec la mise en place des équipements médicaux à l'intérieur du caisson, des équipements d'éclairage externe, il deviendrait difficile voire impossible de rétrocéder celui-ci lors du changement. Ceci serait également contraire aux directives de la DGS ; ce ne serait d'ailleurs pas viable vu l'utilisation de ces véhicules.

Deuxièmement, avec un taux de 0,39%, le leasing serait beaucoup trop onéreux à long terme.

**Question financière** : *vu qu'avec la situation particulière actuelle, est-ce que l'offre est toujours valable ?*

Toutes les offres mentionnées dans le préavis sont maintenues malgré les mesures COVID par contre le délai de livraison est en adéquation avec l'acceptation du préavis (12 mois).

Pour finir, Monsieur le Directeur nous confie un point important : la transversalité entre les services pour pouvoir avoir les meilleurs moyens lors d'interventions ; pour preuve, la dernière nacelle de la grande échelle du SDIS a été équipée d'un dispositif de fixation compatible avec les civières d'Ambulance Riviera facilitant le transfert et transport des patients.

Les membres de la commission se sont prononcés unanimement en faveur du préavis.

## CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### le Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera

Vu le préavis no 4/2020 du Comité de direction du 19 mars 2020 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 262'586.76 afin de renouveler une ambulance ;

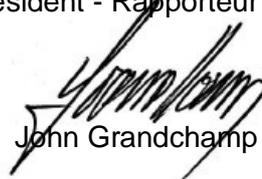
Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

#### décide

- d'autoriser le Comité de direction à procéder à l'achat d'une ambulance en remplacement de Corel 972, acquise en 2011 ;
- de lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 262'586.76 au maximum ;
- de financer cet investissement par l'emprunt, que le Comité de direction est autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 8 ans par la subvention cantonale octroyée;
- d'autoriser le Comité de direction à signer tous les actes et les conventions en rapport avec cette acquisition.

Veytaux, le 19 août 2020

Le Président - Rapporteur



John Grandchamp